

## RENTREE DES CLASSES

Elle s'effectuera (entrée boulevard Etienne Clémentel) comme suit :

CLASSE	DATE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers</li> <li>• 1<sup>ère</sup> année CAP Vente et ATMFC</li> </ul>	<b>Jeudi 1 septembre à 13h45 (fin des cours à 16h30)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secondes BAC PRO MRC</li> </ul>	<b>Jeudi 1 septembre à 14H00 (fin des cours à 16h30)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secondes BAC PRO ASSP</li> </ul>	<b>Jeudi 1 septembre à 14h15 (fin des cours à 16h30)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• MCAD</li> </ul>	<b>Jeudi 1 septembre à 14h30 (fin des cours à 16h30)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminale CAP ATMFC</li> <li>• Terminale CAP Vente</li> <li>• Premières et Terminales BAC PRO</li> </ul>	<p><b>Vendredi 2 septembre à 8h30</b>  <b>Le matin avec les professeurs principaux</b>  <b>L'après-midi emploi du temps normal (fin des cours à 16h30)</b></p>

## PEDAGOGIE



### Livres :

En ce qui concerne les matières d'enseignements professionnels, vous trouverez dans la liste de fournitures en annexe, des manuels qu'il vous revient d'acquérir et pour lesquels une prise en charge des frais pourra se faire par l'intermédiaire du Pass'Région, à hauteur de 50€ par élève dans les librairies partenaires.

## ADMINISTRATIF

\* **SELF** : Pour les élèves qui déjeunent au self, prévoyez le jour de la rentrée un chèque de 59,50€ (correspondant à 10 repas) à déposer dans la boîte aux lettres à l'accueil.

Pour les élèves déjà scolarisés dans notre établissement en 2021 le règlement du self se fera en ligne.

\* **ASSURANCE** : vous devez **obligatoirement** fournir une attestation **Individuelle Corporelle** et une attestation **Responsabilité Civile**. **Pour ce faire, vous pouvez :**

1) soit **souscrire** auprès de l'établissement une assurance Individuelle Corporelle et **fournir** l'attestation Responsabilité Civile de votre propre assurance ;

2) soit **fournir les deux attestations** de votre propre assurance : individuelle corporelle et responsabilité civile.

**Pour information, l'établissement sera fermé du  
vendredi 15 juillet 2022 au lundi 22 août 2022 inclus.**

## OBSERVATIONS PARTICULIERES

Si votre enfant est en situation de handicap (dossier MDPH, dyslexie, PAI...) veuillez nous le faire savoir en l'indiquant au professeur principal dès la rentrée.

## AIDE A LA SCOLARITE

Cette aide exceptionnelle interne à l'Etablissement est accordée pour une année, sous certaines conditions et uniquement sur la contribution familiale.

Le dossier de demande est à récupérer auprès du secrétariat et doit être déposé **avant le jeudi 8 septembre 2022.**

## SOLLICITATIONS

Au cours d'une année scolaire, différentes manifestations nous amènent à vous solliciter financièrement par la vente de :

- carnets de tombola pour l'Opération Solidarité
- cartes de loto
- photos
- actions caritatives...

Nous tenons à vous préciser que vous n'avez aucune obligation d'achat.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents de l'Enseignement Libre, vous propose en début d'année de soutenir son action par le versement d'une cotisation.

Cette association dynamique a besoin du concours de tous les parents : aide pour les festivités, animation de la bibliothèque, encadrement d'une sortie...

Les cotisations versées à cette association reviennent aux enfants sous différentes formes : sorties scolaires, matériels, goûters et jeux de Noël...

Une Association de Parents enthousiaste et volontaire dynamise l'institution et lui permet d'avancer. Un grand merci à tous ceux qui s'investissent et bienvenue aux nouveaux membres.

Le montant de la cotisation est de **24€** cette année (avec l'abonnement à la revue mensuelle « Famille Education »). **ELLE SERA AJOUTEE AUTOMATIQUEMENT A VOTRE PREMIERE FACTURE.**

**SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS COTISER A CETTE ASSOCIATION, MERCI DE RENVoyer LE TALON CI-DESSOUS A L'ECOLE, SERVICE COMPTABILITE POUR LE JOUR DE LA RENTREE.**

---

Madame et Monsieur ..... Parents de l'élève .....

en classe de ..... ne souhaitent pas cotiser à l'Association de Parents d'élèves pour

l'année 2020-2021.

Date et Signature,